

AFC 22 - Dispositif DPC « Élaborer un plan d'action pour la mise en place du DPC dans les établissements de santé » (ANTIDOTE EXPERTISE)

DUREE : 5 jours (2 + 3)

ORGANISME

Antidote Expertise

COUT PEDAGOGIQUE

5 500 euros

PUBLIC :

Personnel des Directions des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Représentant de la CME et de la commission DPC
Réfèrent DPC
Direction des soins
Responsable Qualité
Responsable de formation



Conseillère Formation

Marie-Annick LE FILOUS

☎ 02 99 35 28 77

Mail : ma.lefilous@anh.fr

OBJECTIFS

- Comprendre les évolutions du nouveau cadre juridique du DPC
- Réaliser un auto-diagnostic de sa structure sur la mise en place du DPC
- Identifier les différents acteurs internes et externes du DPC et situer leurs rôles respectifs pour favoriser la mise en œuvre du DPC
- Identifier les points clés pour la réussite du DPC en matière d'ingénierie des plans DPC et des formations DPC
- Mobiliser les acteurs médicaux et non médicaux au moyen d'un plan de communication pour faire vivre le DPC
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour optimiser le DPC dans son établissement et suivre ce plan d'actions

PROGRAMME

Jour 1 :

- Compréhension des évolutions du nouveau cadre juridique du DPC

Jour 2 :

- Réalisation d'un auto-diagnostic de sa structure sur la mise en place du DPC

Jour 3 :

- Identification des différents acteurs internes et externes du DPC et situer leurs rôles respectifs pour favoriser la mise en œuvre du DPC

Jour 4 :

- Identification des points clés pour la réussite du DPC en matière d'ingénierie des plans DPC et des formations ou actions DPC

Jour 5 :

- Mobilisation des acteurs médicaux et non médicaux au moyen d'un plan de communication pour faire vivre le DPC dans son établissement
- Mise en œuvre d'un plan d'actions pour optimiser le DPC dans son établissement et suivre ce plan d'actions